MODALITÉS DE FINANCEMENT

Selon votre statut et situation :

Région (PRF), POLE EMPLOI, CPF, entreprise dans le cadre du plan de développement des compétences, OCAPIAT via PRO-A, ou encore Projet de Transition Professionnelle (ex CIF), CPF de transition, ...

Gratuité pour stagiaire PRF

Possibilité de financement d'un, plusieurs ou de l'intégralité des blocs

Accompagnement possible aux dossiers d'aides financières.

33% de taux d'insertion en 2023

50% de taux de satisfaction en 2023

100% de réussite aux examens 2023

12 parcours disponibles

L'établissement c'est aussi :

- Une facilité d'accès : gare SNCF à 750m parking gratuit à proximité, bus
- Un accueil personnes en situation de handicap
- Une restauration possible sur place
- Un parc de 13 hectares Label éco-jardin
- Un arboretum
- Une sensibilisation à l'éco-responsabilité
- Un atelier technique et un parc machines
- Des tunnels de maçonnerie
- EPI (Équipements de Protection Individuelle) fournis par l'établissement
- Etc

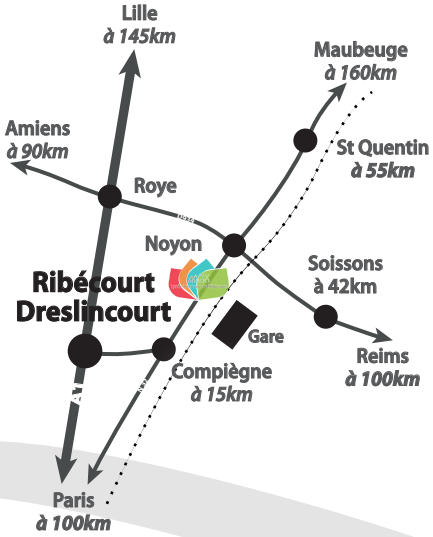

CFPPA-UFA
Paysage et Horticulture

BPA*

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

FORMATION CONTINUE

TARIFS :
à partir de 12€ de l'heure
gratuité pour stag. PRF

RYTHME
35 heures par semaine

DURÉE DE FORMATION EN CENTRE
800 heures

DURÉE EN ENTREPRISE
350 heures

CONTACT, INFORMATIONS ET INSCRIPTION

03 64 21 87 30
cfppa.ribecourt@educagri.fr
91 rue André Régnier
60170 Ribécourt Dreslincourt
www.lycee-horticole-ribecourt.fr

Suivez-nous sur

Dernière MAJ : Déc. 2023 - L.S - Ne pas jeter sur la voie publique

CONDITIONS D'ACCÈS

1 an d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent à la dernière UC

Savoirs de base.

Accessible par Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Informations collectives
Dossiers, tests, entretien individuel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Périodes en centre :** 800h (23 semaines)
- **Périodes de formation en entreprise :** 350h (10 semaines)

POURSUITE D'ÉTUDES

BAC PRO ou Brevet Professionnel en Aménagements Paysagers.

MÉTIERS VISÉS - DÉBOUCHÉS

Jardinier paysagiste (H/F) en entreprises du paysage, en collectivités territoriales, ESAT ou autres structures.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer en autonomie toutes les opérations nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts, en toute sécurité et ce, dans le respect de la protection de l'environnement.
- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

CONTENU DE LA FORMATION :

Le BPA est un diplôme de niveau 3 délivré selon la modalité des unités capitalisables.

Capacités générales :

UCG1 - Outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication
UCG2 - Connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
UCG3 - Connaissances pour la mise en œuvre des pratiques professionnelles, respectueuses de l'environnement et de la santé humaine

Capacités professionnelles :

UC O1 - Connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces verts
UC O2 - Connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements

UC S1 - Travaux d'entretien d'un espace paysager
UC S2 - Travaux de création d'un espace paysager
UC S3 - Utilisation des engins de transport de matériaux et de terrassement

UCARE 1 - Réaliser en sécurité des travaux de bucheronnage
UCARE 2 - Produire des végétaux destinés à l'aménagement paysager

* BPA : BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS - BPA TAP(NIV III)- RNCP15156